



RENONCIATION, EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ, ASSOMPTION DES RISQUES ET CONVENTION D'INDEMNISATION

FIT TO SERVE PERFORMANCE GROUP INC.

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE SIGNER

LA PRÉSENTE CONVENTION AFFECTE VOS DROITS JURIDIQUES, Y COMPRIS VOTRE DROIT DE POURSUIVRE.

La présente Renonciation, exonération de responsabilité, assomption des risques et convention d'indemnisation (la « Convention ») est conclue par le participant soussigné (le « Participant ») en contrepartie de l'autorisation qui lui est accordée de participer aux activités, services ou programmes organisés, administrés, facilités, supervisés ou offerts par Fit To Serve Performance Group Inc. (« Fit To Serve »).

Aux fins de la présente Convention, les « Parties exonérées » désignent Fit To Serve Performance Group Inc., ainsi que ses administrateurs, dirigeants, actionnaires, employés, entrepreneurs, instructeurs, évaluateurs, administrateurs de tests, bénévoles, mandataires, représentants, successeurs, ayants droit, assureurs, commanditaires, partenaires et sociétés affiliées, de même que les propriétaires, exploitants, locataires et occupants de toute installation, tout lieu, tout immeuble ou toute propriété où se déroule une Activité, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, employés, entrepreneurs, mandataires et représentants respectifs.

La présente Convention s'applique à la participation à toute activité de Fit To Serve, partout au Canada, notamment aux tests d'aptitudes physiques, aux évaluations de la condition physique professionnelle, aux évaluations de la condition physique, aux ateliers, aux séances d'entraînement, aux activités de conditionnement physique, aux séances éducatives ou pratiques, aux démonstrations, aux simulations et aux activités connexes (collectivement, les « Activités »).

1. RECONNAISSANCE DES RISQUES INHÉRENTS

Le Participant reconnaît et comprend que la participation aux Activités peut comporter un effort physique vigoureux ou maximal ainsi que des risques, dangers et aléas inhérents. Ces risques peuvent comprendre, sans s'y limiter :

- les glissades, trébuchements et chutes; les elongations, entorses, déchirures et autres blessures musculosquelettiques; les fractures ou os cassés;
- les blessures à la tête ou commotions cérébrales; les complications cardiovasculaires; les réactions anormales de la tension artérielle ou de la fréquence cardiaque;
- les étourdissements, évanouissements, nausées ou pertes de conscience; les difficultés respiratoires ou l'essoufflement inhabituel;
- la déshydratation, les maladies liées à la chaleur ou l'épuisement; les collisions ou contacts physiques avec des personnes, de l'équipement ou des objets;
- la défaillance, le mauvais fonctionnement ou la mauvaise utilisation de l'équipement; l'aggravation de blessures, maladies ou problèmes de santé préexistants;
- les risques liés à l'environnement ou aux installations; le stress émotionnel ou psychologique; les blessures corporelles graves; l'incapacité temporaire ou permanente; et le décès.

Les Activités peuvent comprendre, sans s'y limiter, des tests d'aptitudes physiques professionnelles; des évaluations physiques liées aux services policiers, correctionnels, de protection, d'incendie, d'urgence, de sécurité ou à d'autres fonctions de sécurité publique; les tests PARE, PREP, FITCO, PFA de la GRC, PIN, les tests de course-navette et d'autres protocoles d'évaluation normalisés ou professionnels; la course, le sprint, l'agilité, le soulèvement, le transport, la traction, la poussée, l'escalade, le saut, le déplacement au sol, le franchissement d'obstacles, ainsi que des activités de force, d'endurance et cardiovasculaires; l'utilisation d'équipement d'évaluation ou d'entraînement; des simulations de tâches professionnelles; des ateliers; et des activités physiques à l'intérieur ou à l'extérieur.

Le Participant comprend que les risques peuvent découler de ses propres actes ou omissions, des actes ou omissions d'autrui, de l'effort physique, de l'équipement, des installations ou des conditions environnementales, ou d'autres circonstances prévisibles ou imprévisibles.

2. DÉPISTAGE AVANT LA PARTICIPATION ET RESPONSABILITÉS DU PARTICIPANT

Le Participant reconnaît que Fit To Serve peut exiger qu'il complète un processus de dépistage de santé et d'aptitude avant la participation avant de l'autoriser à participer.

Le Participant confirme et accepte ce qui suit :

- tous les renseignements exigés dans le cadre du dépistage et fournis à Fit To Serve seront véridiques, complets et exacts au meilleur de sa connaissance;

- il divulguera tout changement pertinent à son état de santé, à une blessure, à ses symptômes ou à sa situation médicale survenant après le dépistage et avant ou pendant la participation;
- il respectera toute exigence applicable en matière de dépistage, d'orientation, d'autorisation, de modification ou de participation;
- il avisera immédiatement le personnel de Fit To Serve s'il ressent de la douleur, un inconfort thoracique, des étourdissements, une sensation d'évanouissement, un essoufflement inhabituel, une fatigue inhabituelle, une maladie, une blessure ou tout autre symptôme préoccupant;
- il peut mettre fin volontairement à sa participation en tout temps; et
- Fit To Serve peut interrompre, reporter, modifier ou refuser la participation lorsque les exigences de dépistage applicables ne sont pas satisfaites ou lorsque son personnel croit raisonnablement que la poursuite de l'Activité pourrait présenter un risque pour la sécurité.

Le Participant comprend que le fait de compléter un processus de dépistage de santé et d'aptitude ne constitue pas un diagnostic médical, ne garantit pas que la participation est sécuritaire ou sans risque et n'élimine pas les risques inhérents associés à l'activité physique ou aux tests d'aptitudes professionnelles.

3. PARTICIPATION VOLONTAIRE

Le Participant reconnaît que sa participation est volontaire. Il confirme avoir eu l'occasion de recevoir des renseignements sur la nature et les exigences physiques de l'Activité et de poser des questions avant d'y participer. Le Participant comprend que la présente Convention est distincte de tout Consentement éclairé à la participation exigé par Fit To Serve.

4. ASSOMPTION ET ACCEPTATION DES RISQUES

Le Participant accepte et assume librement, volontairement et en toute connaissance de cause les risques, dangers et aléas inhérents associés à la participation aux Activités, y compris les risques pouvant entraîner une blessure, une maladie, une perte, un dommage, une incapacité ou le décès. Le Participant comprend que tous les risques ne peuvent être prévus, contrôlés ou éliminés. Sous réserve du droit applicable, le Participant accepte la responsabilité des conséquences découlant des risques assumés en vertu de la présente Convention.

5. EXONÉRATION ET RENONCIATION À LA RESPONSABILITÉ

DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LE DROIT APPLICABLE, le Participant libère, renonce à poursuivre et décharge pour toujours les Parties exonérées de toute réclamation, demande, action, cause d'action, tout dommage, toute perte, tout coût, toute dépense ou toute responsabilité de quelque nature que ce soit découlant de la participation du Participant aux Activités ou s'y rapportant, notamment en ce qui concerne les blessures corporelles, les maladies, les dommages ou pertes matériels, les pertes économiques, les blessures émotionnelles ou psychologiques, l'incapacité temporaire ou permanente, le décès et les incidents survenant relativement à la participation avant, pendant ou immédiatement après une Activité.

LA PRÉSENTE EXONÉRATION VISE, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LE DROIT APPLICABLE, LES RÉCLAMATIONS DÉCOULANT DE LA NÉGLIGENCE D'UNE PARTIE EXONÉRÉE, Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE LIÉE À L'ADMINISTRATION, À LA SUPERVISION OU AU DÉROULEMENT D'UNE ACTIVITÉ, OU À L'ÉTAT OU À L'UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT OU DES LIEUX.

Aucune disposition de la présente Convention ne vise à exonérer, exclure ou limiter une responsabilité qui ne peut légalement être exonérée, exclue ou limitée en vertu du droit applicable.

6. INSTALLATIONS, LIEUX ET TIERS

Le Participant reconnaît que les Activités peuvent se dérouler dans des installations, lieux et locaux appartenant à des tiers, loués, exploités ou contrôlés par ceux-ci, partout au Canada, notamment des centres de conditionnement physique et installations sportives, établissements d'enseignement, installations gouvernementales, installations communautaires, centres de formation, lieux publics ou privés, emplacements extérieurs et autres lieux utilisés par Fit To Serve.

Dans toute la mesure permise par le droit applicable, les protections prévues par la présente Convention visent également les propriétaires, exploitants, locataires et occupants de ces installations ainsi que leur personnel et leurs représentants respectifs lorsqu'ils sont compris dans la définition des Parties exonérées.

7. INDEMNISATION

Dans toute la mesure permise par le droit applicable, le Participant convient d'indemniser et de tenir indemnes les Parties exonérées à l'égard des réclamations, responsabilités, dommages, pertes, coûts et frais juridiques raisonnables découlant de ce qui suit :

- les actes ou omissions négligents, imprudents ou intentionnels du Participant;
- les blessures ou dommages matériels causés par le Participant à une autre personne;
- les dommages causés par le Participant à de l'équipement, à des installations ou à des biens;
- une violation substantielle de la présente Convention par le Participant; ou
- une réclamation d'un tiers découlant de la conduite du Participant pendant une Activité.

8. INTERVENTION D'URGENCE ET ASSISTANCE MÉDICALE

En cas de blessure, de maladie ou d'urgence médicale, le Participant autorise le personnel de Fit To Serve à fournir ou à organiser les premiers soins appropriés dans les limites de sa formation et de son champ de compétence; à activer le Plan d'action d'urgence applicable; à communiquer avec les services médicaux d'urgence, y compris le 911; à utiliser ou à faire utiliser un défibrillateur externe automatisé (DEA), lorsqu'approprié; à communiquer avec le personnel d'urgence ou de sécurité de l'installation; et à transmettre aux intervenants d'urgence les renseignements raisonnablement nécessaires pour leur permettre d'intervenir.

Le Participant comprend que Fit To Serve ne peut garantir la disponibilité, le délai d'intervention ni l'issue des services médicaux d'urgence. Dans toute la mesure permise par le droit applicable, les frais médicaux, d'ambulance, d'hôpital ou autres frais de soins de santé engagés par le Participant demeurent à sa charge ou à celle de son assureur ou de son régime de couverture applicable.

9. CONDUITE DU PARTICIPANT ET SÉCURITÉ

Le Participant accepte de suivre les directives fournies par les administrateurs de tests et le personnel de Fit To Serve; de respecter les protocoles d'évaluation et les procédures de sécurité applicables; d'utiliser l'équipement uniquement selon les directives; d'agir de façon responsable et respectueuse; de s'abstenir de tout comportement dangereux, imprudent, abusif, violent ou perturbateur; et de signaler immédiatement tout équipement, toute condition ou toute circonstance non sécuritaire dont il a connaissance.

Fit To Serve peut interrompre ou mettre fin à la participation lorsque la conduite ou les circonstances créent un risque raisonnable pour la sécurité ou nuisent de façon importante à la bonne administration d'une Activité.

10. AUCUNE GARANTIE DE RÉSULTAT, DE QUALIFICATION OU D'EMPLOI

Le Participant comprend que la participation à une Activité de Fit To Serve ne garantit pas la réussite ou l'obtention d'un résultat de passage, une certification ou une qualification, un emploi, une sélection ou une embauche par une organisation, l'admission à un programme, l'acceptation par un organisme de recrutement, une amélioration de la performance physique ni quelque résultat particulier. Fit To Serve administre les Activités et les évaluations conformément aux protocoles applicables, mais ne contrôle pas les décisions de recrutement, d'embauche ou de sélection des organisations tierces.

11. VIE PRIVÉE, RENSEIGNEMENTS DE SANTÉ ET RÉSULTATS DE TEST

Le Participant comprend que Fit To Serve peut recueillir les renseignements raisonnablement nécessaires à l'administration des Activités, notamment des renseignements d'identification, des renseignements de dépistage, des dossiers de consentement et de renonciation, des résultats d'évaluation et des renseignements relatifs aux incidents.

Les renseignements liés au dépistage de santé et d'aptitude seront traités séparément des résultats de test et ne devraient être consultés, utilisés, conservés ou communiqués que dans la mesure raisonnablement nécessaire et conformément aux exigences applicables.

La signature de la présente Convention n'autorise pas, à elle seule, Fit To Serve à communiquer les résultats de test ou les renseignements de dépistage de santé du Participant à un employeur, à un organisme de recrutement ou à un autre tiers. Lorsqu'une autorisation de communiquer les résultats est requise, elle sera obtenue séparément ou conformément à une autre autorité légale ou à une exigence applicable du protocole d'évaluation.

12. DOCUMENTS DISTINCTS DU PARTICIPANT

Le Participant comprend que la présente Convention a une fonction distincte du questionnaire applicable de dépistage de santé et d'aptitude avant la participation, du Consentement éclairé à la participation de Fit To Serve et de toute Autorisation de communication des résultats de test. Le fait de remplir un document ne remplace pas les autres lorsque chacun est requis.

13. APPLICATION PARTOUT AU CANADA

La présente Convention est destinée à s'appliquer partout au Canada et à être interprétée et mise en œuvre dans toute la mesure permise par les lois fédérales, provinciales et territoriales applicables. Le Participant reconnaît que les droits juridiques et le caractère exécutoire des dispositions contractuelles peuvent varier d'une juridiction canadienne à l'autre. Aucune disposition de la présente Convention ne vise à renoncer à un droit ni à exclure une responsabilité lorsqu'une telle renonciation ou exclusion n'est pas légalement permise.

14. DROIT APPLICABLE ET COMPÉTENCE

Sauf disposition contraire du droit applicable ou d'une exigence contractuelle ou d'évaluation ayant préséance, la présente Convention est régie par les lois de la province ou du territoire où se déroule l'Activité applicable, ainsi que par les lois fédérales du Canada qui y sont applicables. Tout différend découlant de la présente Convention sera tranché par un tribunal judiciaire ou administratif ayant compétence légale en la matière.

15. DIVISIBILITÉ

Si une disposition ou une partie de la présente Convention est jugée invalide, illégale ou inexécutoire en vertu du droit applicable, cette disposition sera dissociée ou limitée uniquement dans la mesure nécessaire, et les autres dispositions demeureront pleinement en vigueur dans toute la mesure permise par la loi.

16. SURVIE ET EFFET OBLIGATOIRE

Dans toute la mesure permise par le droit applicable, la présente Convention demeure en vigueur après la fin de l'Activité du Participant et lie le Participant ainsi que ses héritiers, sa succession, ses exécuteurs testamentaires, administrateurs successoraux, représentants personnels et ayants droit.

17. RECONNAISSANCE ET COMPRÉHENSION

En signant la présente Convention, le Participant reconnaît ce qui suit :

- il a lu attentivement la Convention dans son intégralité et en comprend le contenu;
- il comprend qu'elle contient des dispositions relatives à l'assumption des risques, à l'exonération et à la renonciation à la responsabilité ainsi qu'à l'indemnisation;
- il comprend qu'il renonce à des droits juridiques importants, y compris à des droits qui pourraient autrement lui permettre de présenter une réclamation contre une ou plusieurs Parties exonérées;
- il a eu l'occasion de poser des questions avant de signer et d'obtenir des conseils juridiques indépendants s'il le souhaite;
- il signe volontairement et sans contrainte; et
- il entend être juridiquement lié par la présente Convention dans toute la mesure permise par le droit applicable.

DÉCLARATION DU PARTICIPANT

J'AI LU LA PRÉSENTE CONVENTION DANS SON INTÉGRALITÉ. J'EN COMPRENDS LES MODALITÉS, Y COMPRIS LES DISPOSITIONS RELATIVES À L'ASSUMPTION DES RISQUES, À L'EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ ET À L'INDEMNISATION. JE COMPRENDS QUE JE RENONCE À DES DROITS JURIDIQUES IMPORTANTS, Y COMPRIS À CERTAINS DROITS DE POURSUIVRE, ET JE SIGNE LA PRÉSENTE CONVENTION LIBREMENT ET VOLONTAIREMENT.

Nom légal complet du participant	
Date de naissance	
Adresse	
Téléphone	
Courriel	
Signature du participant	
Date	

PARENT / TUTEUR LÉGAL

Lorsque requis, je confirme être le parent ou le tuteur légal du Participant identifié ci-dessus et avoir l'autorité nécessaire pour consentir à sa participation. J'ai lu et compris la présente Convention et je consens à ce que le Participant prenne part à l'Activité. Je reconnais les risques décrits dans la présente Convention et j'accepte, en mon propre nom et dans toute la mesure permise par le droit applicable, les dispositions qui me sont applicables.

Nom du parent / tuteur	
Signature	
Date	